

REUNION DE BUREAU DU

LUNDI 2 MARS 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Madame Laurence CLERET

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

1. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : Aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération n° C-24-02-2025/07 du 24 Février 2025, le Conseil Communautaire a adopté le régime d'aides complémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que le projet de règlement des aides et délégué au Bureau Communautaire la décision attributive des aides, sur les projets présentés par SOLIHA, en application du règlement des aides complémentaires.

Dans le cadre de ce dossier, SOLIHA présente cinq dossiers :

Dossier de Madame Céline DORIVAL,

Domiciliée 3 Rue des Cités Unies à Conches, elle est propriétaire-occupante de son logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement pour son fils de 12 ans atteint d'une maladie neurodégénérative. Afin de l'aider, il a été décidé de créer une unité de vie adaptée à ses besoins actuels et futurs, prévoyant notamment l'utilisation future d'un fauteuil roulant ainsi que d'un fauteuil de douche. Le coût des travaux s'élève à 23 505,11 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 21 410,85 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 10 075,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 1 000,00 €.



Dossier de Monsieur Patrick RANGER,

Domicilié 6 Rue Louis Aragon à Conches, il est propriétaire-occupant de son logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement (remplacement de la baignoire par une douche adaptée). Le coût des travaux s'élève à 7 386,50 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 6 415,00 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 4 490,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 321,00 €.

Dossier de Madame Bibi FOURNIER,

Domiciliée 1 Rue Maxime Vincent à Louversey, l'intéressée propriétaire-occupant de son logement. Il s'agit de remplacer les volets du rez-de-chaussée par des volets motorisés solaires. Le coût des travaux est estimé à 6 330,01 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 5 754,55 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 4 028,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 288,00 €.

Dossier de Monsieur Michel LEFEBVRE,

Domicilié 27 Route de Breteuil à Conches, l'intéressé propriétaire-occupant de son logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement (remplacement de la baignoire par une douche adaptée). Le coût des travaux est estimé à 8 316,20 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 7 110,18 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 4 977,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 355,00 €.

Dossier de Monsieur Jean-Claude LE DENMAT,

Domicilié 4 Chemin de la Croisille à Saint-Elier, l'intéressé propriétaire-occupant de son logement. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement (remplacement de la baignoire par une douche adaptée et du WC actuel par un WC surélevé avec barre de relèvement). Le coût des travaux est estimé à 17 401,79 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 15 626,05 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 10 938,00 € et du Conseil Départemental de 800,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 294,00 €.



Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Retiennent** les dossiers présentés répondant au règlement des aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

↳ **Décident** d'octroyer une aide complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Conches selon les modalités présentées, à savoir :

- Madame Céline DORIVAL----- 1 000,00 €
- Monsieur Patrick RANGER----- 321,00 €
- Madame Bibi FOURNIER----- 288,00 €
- Monsieur Michel LEFEBVRE ----- 355,00 €
- Monsieur Jean-Claude LE DENMAT ----- 294,00 €

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO souligne l'intérêt de se replonger dans ce dispositif, ce qui permet de mieux cerner la traduction concrète d'actions ou programmes décidés. Il note notamment le dépôt de dossiers au fil de l'eau. L'OPAH fonctionne plutôt bien en particulier quant au volet de l'adaptation des logements. Sur ce point Madame JEANNE insiste sur la volonté de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible dans leur logement, le placement en établissement n'étant plus la formule privilégiée. Monsieur CAPELLE quant à lui indique le rôle important de France Services, dans l'accompagnement des usagers et l'organisation des permanences de SOLIHA au sein de France Services.

2. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA CRECHE « LA MUSARDIERE » A CONCHES : Marché

Monsieur Jérôme PASCO précise que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la Crèche « La Musardièrre » à Conches, selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.



Le détail des missions est le suivant :

Eléments de mission de base :

Missions	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
AVP	Etude d'avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Autres éléments de mission :

Mission	Désignation
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination
QUANTITATIFS	

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-128378, envoyé et publié le 19 Novembre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères d'attribution sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	70.0
2.1-Qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses références en ERP / Accueil des enfants et les répartitions des rôles des différentes personnes nominativement proposées	25.0
2.2-Adaptation du mémoire technique, du planning proposé et de la méthodologie au projet de la Communauté de Communes	20.0
2.3-Cohérence du prix: Cohérence entre les temps consacrés, les prestations détaillées dans le mémoire technique et la justification des prix appréciés à partir du sous détail des temps passés par éléments de mission et par type de collaborateur	25.0

Sur ce dernier, 85 retraits du dossier de consultation ont été identifiés dont 41 pour information seulement. 9 offres ont été remises.



Elles se détaillent de la manière suivante :

- ATELIER SAINT GEORGES pour un montant total après précisions de 78 800,00 € H.T.
- CBC ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 83 430,00 € H.T.
- TORI ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 142 700,00 € H.T.
- EN ACT ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 99 900,00 € H.T.
- LEMOINE Etienne-MWAH pour un montant total après précisions de 99 770,00 € H.T.
- BRUITS pour un montant total après précisions de 88 400,00 € H.T.
- Elodie NOEL-Gil MARTINS pour un montant total après précisions de 74 250,00 € H.T.
- JEUX D'ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 89 300,00 € H.T.
- EA+LLA pour un montant total après précisions de 90 900,00 € H.T.

Après analyse au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, le classement des offres serait le suivant :

- 1 - EN ACT ARCHITECTURE
- 2 - BRUITS
- 3 - LEMOINE Etienne-MWAH
- 4 - CBC ARCHITECTURE
- 5 - ATELIER SAINT GEORGES
- 6 - Elodie NOEL-Gil MARTINS
- 7 - EA+LLA
- 8 - JEUX D'ARCHITECTURE
- 9 - TORI ARCHITECTURE

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

👉 **Décident d'attribuer** le marché au Cabinet EN ACT ARCHITECTURE dont l'offre se révèle la mieux-disante, pour un montant de 89 100 € HT + 7 200 € HT au titre de l'OPC soit un total de 96 300 € HT sur la base d'un taux de rémunération de 9.9%.

👉 **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Danielle JEANNE, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO précise qu'au-delà des critères de prix, l'analyse a permis de mettre en avant une démarche dans le portage de l'opération, une méthode. Le cabinet retenu a développé son travail sur la fonctionnalité du site, l'organisation d'ateliers avec les professionnelles, les familles, en particulier sur les questions d'ergonomie, ce qui apparaît pertinent au regard des enjeux. Les travaux de réhabilitation et extension de la crèche vont nécessairement impacter le fonctionnement de l'ensemble des crèches, la durée des travaux étant estimée à 10 mois environ. Ainsi la crèche de Conches devrait être fermée à compter de l'automne 2026. Les enfants qui la fréquentent actuellement seront accueillis sur les autres structures. En revanche aucune nouvelle admission n'a été acceptée pour la rentrée de septembre. Les familles sont réorientées vers les assistantes maternelles et la MAM de Claville.



3. RECONSTRUCTION DU PAVILLON DES TANNERIES : Marchés

Monsieur Jérôme PASCO rappelle qu'à la suite d'un accident de voiture, le pavillon des Tanneries, sis 3 Route de Conches à la Ferrière sur Risle a été partiellement détruit. Le projet consiste à reconstruire le bâtiment à l'identique. L'expert des assurances vient de valider le principe d'indemnisation de la Communauté de Communes.

Le bâtiment est composé d'un RDC uniquement. La reconstruction sera réalisée selon le principe constructif similaire à l'existant : murs exécutés en briques pleines et la charpente en bois sur support d'ardoises naturelles.

La charpente existante ainsi que la couverture en ardoises ont été stockées après l'accident pour pouvoir être réutilisées au maximum.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour la reconstruction de ce bâtiment selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Les prestations sont réparties en 4 Lots :

Lot	Désignation
01	Gros Œuvre- Curage
02	Charpente Bois- Couverture
03	Platerie- Menuiseries- Revêtements- Peinture
04	Electricité

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 26-8245, envoyé et publié le 23 Janvier 2026 ainsi que sur le profil acheteur.



Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Qualité	60.0
1.1-Organisation du chantier, méthodologie d'exécution des travaux (Exposé des techniques utilisées,...)	20.0
1.2-Qualifications et/ou expérience dans la réalisation de restauration de bâtiments anciens	20.0
1.3-Matériaux utilisés	20.0
2-Prix des prestations	40.0

Pour les lots n°02, 03, 04

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
1.1-Organisation et méthodologie d'exécution des travaux	30.0
1.2-Matériaux utilisés	30.0
2-Prix des prestations	40.0

Sur ce dernier, 52 retraits du dossier de consultation ont été identifiés dont 14 pour information seulement. 13 offres ont été remises, à savoir :

☞ **5 pour le lot n° 1 – Curage – Gros Oeuvre**

- CLG pour un montant de 80 340,42 € H.T.
- TETRIA RENOVATION pour un montant de 34 867,80 € H.T.
- NORMANDIE RENOVATION pour un montant de 82 986,97 € H.T.
- MB BATIMENT pour un montant de 16 365,14 € H.T.
- AFM pour un montant de 19 617,00 € H.T.

☞ **1 pour le lot n° 2 – Charpente - Couverture**

- GUESNET Gilles pour un montant de 14 814,17 € H.T. en base et 26 464,17 € H.T. avec option (réhabilitation complète de la charpente et de la couverture)

☞ **4 pour le lot n° 3 – Plâtrerie – Menuiseries – Revêtement – Peinture**

- CLG pour un montant de 24 433,35 € H.T.
- TETRIA RENOVATION pour un montant de 24 980,88 € H.T.
- GUESNET Gilles pour un montant de 21 480,32 € H.T.
- MB BATIMENT pour un montant de 22 672,12 € H.T.

☞ **3 pour le lot n° 4 – Electricité**

- SEVDEC pour un montant de 8 592,84 € H.T.
- DUCHESNE ELECTRICITE pour un montant de 6 231,45 € H.T.
- DB MORIN ELECTRICITE pour un montant de 6 306,77 € H.T.



Après analyse au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, le classement des offres serait le suivant :

☞ **Lot n° 1 – Curage – Gros Oeuvre**

- 1 - MB BATIMENT
- 2 - TETRIA RENOVATION
- 3 - NORMANDIE RENOVATION
- 4 - AFM
- 5 -CLG

☞ **Lot n° 2 – Charpente - Couverture**

- GUESNET Gilles

☞ **Lot n° 3 – Plâtrerie – Menuiseries – Revêtement – Peinture**

- 1 - MB BATIMENT
- 2 - TETRIA RENOVATION
- 3 - GUESNET Gilles
- 4 - CLG

☞ **Lot n° 4 – Electricité**

- 1 - DUCHESNE ELECTRICITE
- 2 - DB MORIN ELECTRICITE
- 3 -SEVDEC

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **Retiennent** le classement des offres tel qu'exposé,

☞ **Décident d'attribuer** les marchés aux entreprises suivantes dont les offres se révèlent les mieux-disantes :

- **Lot n° 1 : MB BATIMENT** pour un montant de 16 365,14 € H.T.
- **Lot n° 2 : GUESNET Gilles** pour un montant de 26 464,17 € H.T. (options comprises)
- **Lot n° 3 : MB BATIMENT** pour un montant de 22 672,12 € H.T.
- **Lot n° 4 : DUCHESNE ELECTRICITE** pour un montant de 6 231,45 € H.T.

☞ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



4. MISE EN ŒUVRE D'UN SOL SPORTIF AU GYMNASSE PIERRE DE COUBERTIN : Avenant n° 1

Monsieur Dany BOUVET rappelle que lors de sa séance du 22 Septembre 2025, le Bureau Communautaire a attribué le marché à la Société SOLOMAT pour un montant de 108 293,20 € H.T. soit 129 951,84 € T.T.C.

Après échange avec les associations utilisatrices du Gymnase, il est apparu nécessaire d'appliquer une troisième couleur au sol. Cette prestation supplémentaire représente un coût de 2 289,60 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché à 110 582,80 € H.T. soit 132 699,36 € T.T.C.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ **Acceptent** le projet d'avenant au marché de la Société SOLOMAT portant sur une plus-value d'un montant de 2 289,60 € H.T., portant le montant total du marché à 110 582,80 € H.T., soit 132 699,36 € T.T.C.

✎ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Dany BOUVET, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Dany BOUVET indique que l'opération avance bien. La livraison est prévue le 20 janvier. Il conviendra, demande Monsieur Jérôme PASCO, d'organiser une réception/inauguration avec notamment le club de basket, principal utilisateur de cette salle.

5. CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Conches a instauré un partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Eure qui assure des permanences au sein de l'Espace France Services à Conches.

En 2025, les principaux sujets traités ont porté sur :

- ☞ La gestion de la séparation de la séparation pour tous les couples,
- ☞ L'autorité parentale et l'intérêt supérieur de l'enfant
- ☞ Les enjeux patrimoniaux et financiers de la rupture,
- ☞ Les questions relatives à la filiation et l'Etat-Civil,
- ☞ Les questions relatives au placement des enfants par le Juge des enfants
- ☞ Les situations de violences intrafamiliales

Sur l'année, 26 personnes ont bénéficié d'un entretien individuel sur la permanence de Conches dont 6 victimes de violences. En dehors de ces permanences, 46 personnes du territoire communautaire ont bénéficié d'informations.



Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Décident** de reconduire le partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2026, pour un coût annuel à la charge de la Collectivité de 2 700,00 €, pour 11 permanences juridiques de ½ journée.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

6. PETITE ENFANCE

6-1 DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur Jérôme PASCO souligne que la Semaine Nationale de la Petite Enfance constitue un événement fédérateur réunissant enfants, familles, professionnels et collectivités autour des enjeux d'éveil et de développement des enfants de 0 à 6 ans.

L'édition 2026, organisée du 14 au 21 mars, a pour thème « Des équilibres », invitant à promouvoir l'exploration et l'expérimentation comme leviers essentiels du développement du jeune enfant.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Conches, compétente en matière de petite enfance, prévoit l'organisation de plusieurs actions sur son territoire :

- *Des ateliers artistiques à destination des assistantes maternelles, animés par une artiste locale ;*
- *La mise en place d'un parcours ludique et sensoriel destiné aux enfants de 3 mois à 6 ans ;*
- *L'organisation de cinq représentations (dans les 4 crèches) du spectacle « ECHO » proposées par l'Ensemble Variances, dont une représentation ouverte aux familles à la salle Jean-Pierre Bacri à Conches-en-Ouche.*

Ce programme musical s'inscrit dans une démarche d'éveil artistique et culturel du jeune enfant, en cohérence avec les orientations nationales et les objectifs du dispositif Babil porté par la DRAC Normandie et la CAF.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 3 920,00 €.

Afin d'en assurer la réalisation, la Communauté de Communes du Pays de Conches souhaite solliciter une subvention d'un montant de 3 136,00 €, représentant 80 % du coût total de l'action.



Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Approuvent** le projet présenté dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance 2026,
- ↳ **Sollicitent** l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 136,00 € auprès du partenaire financier concerné,
- ↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Danielle JEANNE, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6-2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DE L'EURE EN INVESTISSEMENT POUR LA SECURISATION DES ESPACES EXTERIEURS DE LA CRECHE « LES COCCINELLES » DE FERRIERES HAUT CLOCHER

Monsieur Jérôme PASCO indique que dans le cadre de l'exercice de sa compétence « petite enfance », la Communauté de Communes du Pays de Conches engage un programme de travaux au sein de la crèche de Ferrières-Haut-Clocher « Les Coccinelles », afin de se conformer aux dispositions du décret du 31 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Ces travaux ont pour objectif de répondre aux exigences actuelles en matière d'hygiène et de sécurité, tout en renforçant la qualité du projet pédagogique déployé au bénéfice des enfants et des familles.

Pour l'année 2026, la Communauté de Communes du Pays de Conches prévoit la réalisation de travaux complémentaires visant à sécuriser l'espace extérieur de la crèche.

En effet, l'article III.7.4 du décret précité dispose :

« L'espace extérieur est entouré d'une clôture ou d'une enceinte d'une hauteur minimale de 150 cm, sans points d'appui horizontaux et, le cas échéant, dont les barreaux sont espacés d'au maximum 11 cm. »

La présente demande de subvention porte sur la dépose de la clôture existante et la mise en place d'un nouvel ouvrage conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Le coût total de l'opération hors taxe est de 16 240,25 €, et la demande de subvention s'élève à 12 992,00 €.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Approuvent** le projet de sécurisation des espaces extérieurs de la crèche de Ferrières Haut Clocher « Les Coccinelles »,
- ↳ **Valident** le coût total de l'opération hors taxe, fixé à 16 240,25 €,
- ↳ **Sollicitent** l'octroi d'une subvention d'un montant de 12 992,00 € auprès de la CAF de l'Eure pour soutenir la réalisation de ce projet,
- ↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Danielle JEANNE, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



7. QUESTIONS DIVERSES

7- 1 CONTAINERS A VERRE

Plusieurs maires sollicitent des précisions sur les délais de livraison et installation des containers à verre. Monsieur Gérard THEBAUD va faire un point sur le calendrier, mais aussi sur les dates de « vidage » de ceux en place. A ce jour, sur plusieurs sites, les containers sont fortement dégradés et pleins ce qui génère des dépôts sauvages.

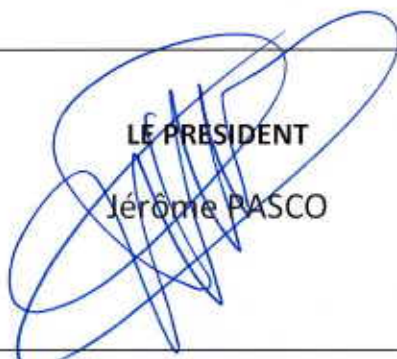
7-2 JEUX PRE BOURBEUX

Monsieur Christophe CAPELLE exprime la satisfaction des usagers concernant les nouveaux aménagements sur l'aire de détente du Pré Bourbeux. Monsieur Jérôme PASCO précise qu'à ce jour seule l'aire de sports est en place. Très prochainement de nouveaux jeux devraient être installés pour les petits et une tyrolienne implantée.

7-3 STATION EPURATION LA FERRIERE SUR RISLE

Messieurs Jérôme PASCO et Marcel SAPOWICZ rendent compte du COPIL relatif au projet de construction d'un système épuratoire à la Ferrière sur Risle. Le projet avance. Le tracé du réseau a été arrêté ainsi que l'implantation et le dimensionnement de l'unité de traitement. Quelques arbitrages ont été opérés. La partie la plus impactante portera sur les interventions en domaine privé. Pour ces travaux, la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage, pour le compte des tiers, avec établissement de conventions avec ces derniers qui devront payer le cout net des travaux, après déduction des subventions. Une réunion publique sera organisée, si possible avant l'été pour présenter les enjeux (santé publique, environnement, pollution ...), les contraintes et le projet dans sa globalité. En revanche, à ce stade, les situations individuelles ne seront pas exposées. Lorsque l'entreprise chargée de cette partie des travaux aura été retenue, il lui appartiendra de prendre contact avec les propriétaires et définir chaque intervention en domaine privé. La durée globale de l'opération est estimée à 20 mois.

LE PRESIDENT
Jérôme PASCO



SECRETAIRE DE SEANCE
Danielle JEANNE